

Titre de la recherche	Comment organiser le partenariat entre Etat et organisations à but non lucratif dans la mise en œuvre de politiques sociales au niveau local? L'exemple de la politique d'insertion dans 4 cantons romands
Requérant-e principal-e et site	Monica Battaglini, Haute Ecole de Travail social, Genève
Co-requérant-e et site	Véronique Antonin-Tattini, HES-SO Valais
Collaborateurs-trices et institution	Àgnes Földhazi, Haute Ecole de Travail social, Genève
Partenaire et institution	Christophe Dunand, Réalise
Financement	RECSS (projet interne)
Début	Janvier 2011
Recherche en cours : fin prévue	Juin 2012
Mots-clés	Contrats de prestations, relations public privé, nouveaux modes de régulation, insertion, politiques publiques.
Zone géographique concernée par la recherche	Cantons de Genève, Valais, Neuchâtel et Vaud
Population	Acteurs associatifs de l'insertion et de la formation à la réinsertion
Axes thématiques concernés	<input checked="" type="checkbox"/> Acteurs <input checked="" type="checkbox"/> Régulations <input type="checkbox"/> Confins
Résumé	<p>En termes généraux, le thème de notre réflexion est le phénomène « associatif » dans le cadre de la politique sociale. Un phénomène qui est sans doute en gain de vitesse ces dernières décennies notamment en raison de la perte de confiance dans l'« Etat providence » critiqué à la fois sur sa légitimité et sur son efficacité. Un phénomène qui s'étend notamment au monde du social et de la santé où l'associatif est vu comme complémentaire du service public dans un discours qui se différencie de la mouvance néolibérale qui axe plutôt sa rhétorique sur la substitution « simple » du privé au public. Par ailleurs, une longue tradition de littérature issue de disciplines différentes s'est employée à montrer l'impact positif de la présence des réseaux associatifs pour le fonctionnement de la société, que soit en termes de développement du lien social, de fonctionnement du système démocratique ou de construction du « capital humain » comme facteur de production. La fin du siècle dernier et le début du présent ont connu, en parallèle du regain d'importance du phénomène associatif, des changements dans le mode de gestion de l'Etat dans le cadre de ce qui est convenu d'appeler la nouvelle gestion publique (NGP). Parmi les opérationnalisations de cette nouvelle vision du management du service public on trouve les contrats de prestations appelés aussi conventions, accords etc... Ces formalisations des relations entre acteurs publics et privés sont conçues comme autant instruments pratiques de la rationalisation de la mise en œuvre des politiques publiques. La question que nous nous posons a trait à l'impact de ces instruments de gestion sur le fonctionnement associatif notamment en termes de complémentarité au service public et en termes de maintien des caractéristiques propres de l'associatif dont la littérature a déclamé les effets positifs pour les individus et pour la société dans son ensemble.</p> <p>Quels sont donc les conséquences d'un contrat de prestations sur le</p>



Recherches soutenues par le RECSS

fonctionnement des acteurs privés à but non-lucratif ? Ces acteurs peuvent-ils maintenir leurs spécificités dans le cadre de ces contrats ou deviennent-ils des quasi services publics ou encore des vrais entreprises qui n'ont d'associatif plus que le nom ?

En partant du constat d'une grande variété de modalités d'adoption et de fonctionnement des contrats, ce projet vise une analyse d'un certain nombre de cas de contractualisation dans le cadre de la politique de réinsertion politique dans laquelle en Suisse le nombre de mise en relation formalisées de collectivités publiques et d'organisations sans but lucratif est très importante.